Agrisolutions climat

ATTESTATION 2025 – PGB 4.1

PRODUCTRICE ET PRODUCTEUR AGRICOLE, CONSEILLÈRE ET CONSEILLER

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

NUMÉROS DES DEMANDES : _____

Ex. : D2400046-003

Entreprise agricole	Conseillère/conseiller
Je certifie la véracité des informations inscrites et des documents téléversés au formulaire 3 (Rapport de fin de saison) pour la **PGB 4.1** du projet Agrisolutions climat. Je certifie également que l'ensemble des conditions de participation applicables à la PGB 4.1* ont été respectées et que les renseignements figurant dans la section « Observations et commentaires » ci-dessous sont véridiques.	Je certifie la véracité des informations inscrites et des documents téléversés au formulaire 3 (Rapport de fin de saison) pour la **PGB 4.1** du projet Agrisolutions climat. Je certifie également que l'ensemble des conditions de participation applicables à la PGB 4.1* ont été respectées et que les renseignements figurant dans la section « Observations et commentaires » ci-dessous sont véridiques.
_____ Nom (en lettres moulées) du représentant dûment autorisé ou de la représentante dûment autorisée de l'entreprise	_____ Nom (en lettres moulées) de la conseillère ou du conseiller
_____ Signature	_____ Signature de la conseillère ou du conseiller
_____ Date	_____ Nom de l'employeur
	_____ Date

* Celles-ci comprennent, notamment :

- Les dates butoirs établies, les preuves et/ou documents requis et les déclarations exigées par le projet pour la PBG 4.1;
- La limite du soutien financier total;
- L'interdiction de recevoir le soutien d'autres sources de financement pour ces mêmes PGB et superficies (parcelles), et ce, pour la durée du projet Agrisolutions climat;
- L'interdiction de soumettre, auprès du gouvernement, une demande de crédit compensatoire pour les réductions de GES découlant de sa participation au projet (ne s'applique pas pour le(s) programme(s) volontaire(s) de crédits compensatoires pour les réductions d'émissions de GES);
- La reconnaissance du rôle d'AAC en tant que source de financement du projet Agrisolutions climat;
- La reconnaissance du rôle de l'UPA en tant que bénéficiaire du projet Agrisolutions climat auprès d'AAC;
- Le respect de l'ensemble des lois et règlements provinciaux, fédéraux et municipaux applicables;
- La possibilité pour AAC et l'UPA de se partager tout renseignement concernant l'entreprise ou son représentant en lien avec le projet à des fins de conservation de dossiers, de contrôle, de vérification, d'enquête, de production de statistiques et de toutes autres tâches connexes visant à assurer le respect des conditions du Programme;
- La possibilité pour AAC et l'UPA de rendre publics certains renseignements concernant l'entreprise ou son représentant en lien avec le projet.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

N'hésitez pas à utiliser cette section pour porter à l'attention du comité d'évaluation vos observations et commentaires.

L'Union des producteurs agricoles · Producteurs de grains du Québec · Les Producteurs de pommes de terre du Québec · Association des producteurs maraîchers du Québec · Producteurs de légumes de transformation du Québec · Agriculture et Agroalimentaire Canada / Agriculture and Agri-Food Canada

Ce projet est financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) – Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).